

« Nous voulons un code de la route connu et des gendarmes publics, pas privés. » **André ANTOINE, président du Parlement wallon**

**90** milliards d'euros. Le poids du traité commercial entre Europe et Canada.

**CETA : la Wallonie fait toujours de la résistance**

# « Quand on a dit non, c'est non ! »

**La Wallonie va bien empêcher la signature du traité commercial avec le Canada.** Antoine demande au fédéral de réclamer des modifications.

## • Martial DUMONT

C'est le 27 octobre que l'Union européenne est censée signer le CETA avec le Canada. Pour valider ce traité commercial qui fait débat depuis son élaboration en 2014, tous les pays doivent dire « oui » d'ici cette date (lire nos éditions du mardi 11 octobre). Y compris la Belgique, bien sûr, via le gouvernement fédéral. Sauf que chez nous, constitutionnellement, les régions doivent aussi donner leur accord. Sans ça, le fédéral ne peut rien.

Et en avril, le Parlement wallon a demandé au gouvernement wallon de ne pas donner mandat à l'exécutif de Charles Michel. Est-ce à dire que la petite Wallonie peut bloquer cette gigantesque machinerie commerciale ?

Oui, clairement, répond le président du Parlement wallon : malgré la note interprétative de 8 pages (un résumé du traité

pour les nuls...) envoyée par la Commission européenne, la majorité PS-cdH s'apprête à confirmer vendredi en séance plénière son « niet » au CETA.

Mais qu'on se comprenne bien, ajoute André Antoine : le but n'est pas « de jouer aux Cubains, aux Nord-Coréens, à faire de l'isolationnisme ».

Ce que les Wallons veulent, c'est un ajustement du traité, un protocole additionnel qui prend en compte les remarques des francophones par rapport au CETA.

D'autres pays ont réussi à le faire jusqu'au dernier moment, pourquoi pas nous, clame le président du Parlement : la Grèce a renégocié à propos de sa feta, les Roumains, les Polonais, les Hongrois ont obtenu gain de cause sur certains points.

## La faute au fédéral

Le problème, estime Antoine, c'est qu'en Belgique, le fédéral, qui devait être le relais, n'a jamais entendu les francophones.

« Le silence de Didier Reynders est coupable. Si les avancées que nous réclamions avaient été prises en compte par le fédéral, nous aurions été en posture beaucoup plus compliquée pour dire non. Mais là... Jamais nous n'avons eu de signaux positifs. Une attitude délibérée ou négligente,

voire les deux. Ils ont cru que nous n'oserions pas aller au bout. Le fédéral a joué la montre ».

Autre problème, juge encore le président du Parlement wallon : le fédéral n'a pas demandé d'étude d'incidences financière et sociale du traité alors que beaucoup de pays l'ont fait.

## Des valeurs humaines

Mais, finalement, qu'est-ce qui gêne la Wallonie dans ce traité ?

Simplement, dit encore André Antoine, l'absence de valeurs humaines et démocratiques.

« Nous le disions déjà dans la Déclaration de Politique Régionale : la concurrence internationale doit respecter le développement humain. Un tel traité, ça ne concerne pas que des investissements et des échanges commerciaux ».

Et Antoine de parler de privatisation de la démocratie quand on donne un blanc-seing aux entreprises pour passer au-dessus de la souveraineté des États. Ceux-ci devront, par exemple, indemniser ces entreprises si les règles internes changent en leur défaveur.

Et il parle enfin de privatisation de la Justice puisque ce ne sont pas les juridictions des États qui trancheront en cas de litige commercial.

Bref. Trop is te veel. Et quand c'est non, c'est non ! ■

## Un code de la route

Quid, si la Wallonie fait réellement capoter le Ceta ? Ce ne sera pas si grave, dit André Antoine. Dans la mesure où le Canada et notre pays entretiennent déjà de nombreuses relations

commerciales via des accords bilatéraux qui concernent toute une série de produits.

Et puis répétons-le, ajoutet-il : la Wallonie ne dit pas non à un traité de manière définitive. Elle se borne à refuser de donner mandat au fédéral en l'état.

« *Le mercantile a un temps d'arrêt et les démocrates*

*gagnent. Là où règne l'argent roi, on veut montrer que la démocratie est encore là. Sur les routes de l'économie, il doit y avoir un code de la route. Et il doit y avoir des gendarmes. C'est l'enjeu. Et quand on retire le code de la route et les gendarmes et qu'on ne supporte pas les radars, il y a forcément*

*des embardées. Nous, nous voulons qu'il y ait un code de la route connu et qu'il y ait des gendarmes publics, pas privés. Pas de Ceta sans développement humain.»*

**M.Dum.**

# Dix fois plus intéressant pour le Canada

**L**e CETA pèsera 90 milliards d'échanges entre un pays de 35 millions d'habitants (le Canada) et une entité de 508 millions d'habitants l'Europe.

À qui, croyez-vous qu'il sera favorable ?, dit en substance André Antoine. Les chiffres d'une étude qui sera présentée ce jeudi en commission au Parlement wallon sont clairs : le traité augmentera le PIB européen de 0,08 %. Celui du Canada de 0,76 %. Dix fois plus.

La Wallonie et ses 4 petits millions d'habitants peut-elle pour autant s'opposer seule contre tous au traité ?

« *Oui. Parce que nous sommes*

*légitimes. L'agriculture, le commerce extérieur et une partie de ce qui concerne les normes environ-*

*nementales ont été régionalisés », rappelle le président du Parlement.*

Et puis, l'analyse du traité s'est faite à charge et à décharge. Ce n'est pas un non de principe.

C'est aussi l'occasion, pour la première fois, de montrer que la Wallonie a des prérogatives et s'en sert. C'est ça aussi la souveraineté des États, rappelle-t-il. Et elle ne peut en aucun cas se soumettre au diktat des multinationales. « *Les entreprises ne peuvent s'interposer dans le processus démocratique* ».

### Plusieurs objections

Dans le protocole additionnel qui sera demandé après un premier refus wallon (lire ci-

dessus), plusieurs objections devront être rencontrées si l'Europe veut que les Wallons

plient. Parmi elles, on retrouve la volonté de travailler sur base d'une liste positive de sujets à discuter. « *Dans le traité, ils ont travaillé sur bases de tabous indiscutables. Tout le reste est négociable.* »

Il y a aussi la question des transactions financières : seront-elles taxables ? Et celle des produits d'appellation d'origine contrôlée : sur les 145 reconnus par l'Europe, pas un seul belge. Sans parler, enfin de l'agriculture : au Canada, elle est extensive et coûte moins cher. Il faut, conclut Antoine, une exception agricole au traité. ■

**M.Dum.**